

réévaluation de pension alimentaire

Par orornico, le 31/07/2012 à 16:52

Bonjour voila je suis divorcée depuis bientot 2 ans , je verse une pension alimentaire a mon ex femme pour mes 2 filles qui est de 200e , et la elle a fait réévalué la pension alimentaire et elle me réclame l'année dernière , a t'elle le droit de revenir en arrière ? en sachant que quand le divirce a étai prononcé je vivais seule et j'étai intérimaire , la je suis en couple avec 2 enfant et je suis embauchée donc je n'est plus le même salaire .

Et quand le divorce a était prononcer, elle n'avait ni permis de conduire ni voiture du coup je fesai les aller retour, mais la elle a le permis et la voiture et elle a changer de département elle est parti a 80 km de chez moi, esce toujour a moi de faire les aller retour?

cdlt